

Management des organisations spécialité Métiers de l'administration territoriale

RNCP5368 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	310
Code(s) ROME	M1503, M1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Montesquieu (Pessac Gironde) Bordeaux IV

<http://www.u-bordeaux4.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel est un spécialiste de l'administration territoriale

Il a vocation à concourir, sous la directive des élus, à l'organisation des services et à la mise en œuvre d'outils de gestion propres aux collectivités locales (affaires générales, gestion des ressources humaines, gestion comptable et financière, gestion des achats, urbanisme et action foncière...).

A ce titre, il assiste et conseille les élus ; il effectue une veille juridique et réglementaire ; il prépare et élabore des documents administratifs dans son domaine de compétence (budget, paie, marchés, documents d'urbanisme...) ; il organise et contrôle l'exécution des procédures ; il anime et pilote une équipe ; il répartit et planifie les activités en fonction des contraintes du service ; il accueille et renseigne la population.

Il connaît et tient compte du fonctionnement des collectivités locales et l'environnement dans lequel elles évoluent.

Il mobilise les connaissances techniques et juridiques nécessaires à sa spécialité. Il est une ressource d'aide à la décision.

Il utilise les méthodes d'élaboration, de gestion et d'évaluation nécessaires à l'exercice de sa spécialité.

Il utilise et adapte des outils de recueil et d'analyse de données dans le domaine de la gestion administrative.

Il est apte à communiquer et à négocier.

Il est capable de manager et de conduire des projets.

Il peut anticiper et gérer les besoins en matière d'emplois et de compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel est un cadre du service public. Il exerce son activité dans une collectivité territoriale, une structure intercommunale ou un établissement public local (centre de gestion, OPHLM...). Il peut diriger des petites collectivités ou participer à l'organisation de plus grands services.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- Secrétaire de mairie, assistant de direction...
- Chargé de la gestion du personnel, chargé de l'emploi et des compétences, assistant des ressources humaines, responsable de la formation...
- Responsable de la gestion budgétaire et financière, coordonnateur budgétaire, responsable de gestion comptable, assistant comptable et budgétaire, gestionnaire des marchés, responsable des marchés...
- Instructeur du droit des sols, chargé d'études d'urbanisme, monteur d'opérations immobilières...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 564 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	43 378
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-bordeaux4.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5368/>